

"Le Marché commun est-il une promesse ou un péril ?" dans Énergie (Mars 1957)

Légende: En mars 1957, l'économiste belge Louis Ameye insiste pour une mise en place rapide de la Communauté économique européenne (CEE) ouverte sur le monde afin de renforcer la cohésion des Six et de stimuler leur économie.

Source: Énergie. Mars 1957, n° 138. Bruxelles: Association des centrales électriques industrielles de Belgique (ACEIB). "Le Marché commun est-il une promesse ou un péril ?", auteur:Ameye, Louis , p. 201-206.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_marche_commun_est_il_une_promesse_ou_un_peril_dans_energie_mars_1957-fr-87615ec6-4c19-47a8-a56a-7e4eadb6434d.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Le Marché commun est-il une promesse ou un péril ?

par Louis Ameye

Au moment où paraîtront ces lignes, il est vraisemblable que le texte du projet de traité sur le Marché commun et l'Euratom sera entièrement élaboré et probablement soumis à la ratification des parlements européens. Il sera peut-être un peu tard, à ce moment, de s'interroger sur le point de savoir si le Marché commun est une chose favorable ou, au contraire, s'il conviendrait d'en améliorer certaines dispositions. Mais un traité est une chose et son application en est une autre. Pour autant que nous puissions le savoir aujourd'hui, ce que contiendra le traité sera, dans une certaine mesure, un ensemble d'engagements de caractère général dont on déterminera, par la suite, les modalités d'application. Beaucoup dépendra donc de la manière dont on interprétera le traité et surtout dont on l'appliquera. C'est pourquoi nous ne croyons pas absolument inutile de continuer à poser la question qui forme le titre de cet article. Nous voudrions le faire, non pas dans un but de critique, mais plutôt dans l'espoir que, lorsqu'auront disparu toutes les raisons de caractère politique qui contraignent les négociateurs du traité à terminer très rapidement leur tâche, on pourra avec plus d'objectivité et plus de sérénité, résoudre certains problèmes qui, jusqu'à présent, n'ont été qu'objets de marchandages.

Rappelons tout d'abord brièvement ce que comportera ce traité. C'est avant tout un traité d'union douanière en vertu duquel les droits de douane et toutes autres dispositions restrictives seront supprimées entre les pays membres dans un délai qui peut atteindre entre 12 et 15 ans. En vue d'assurer l'exécution des engagements pris dans le traité d'aplanir les obstacles qui pourraient s'opposer encore au rapprochement économique des pays membres, un certain nombre d'institutions communes seront créées.

Le Marché commun va donc nettement plus loin que Benelux, puisque cette union ne possède pratiquement pas d'organes communs et que toutes les décisions doivent être prises au cours de réunions ministérielles. De même, l'union économique Benelux ne prévoit pas explicitement une uniformisation des politiques sociales.

Par contre, le Marché commun ira moins loin que le traité sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Cette dernière est établie en quelque sorte sur elle-même, car elle repose sur des pouvoirs délégués par un acte international de la Communauté.

En d'autres termes, le Marché commun ne sera pas dirigé par des institutions supranationales comme c'est le cas dans la CECA, mais il aura néanmoins une très forte cohésion interne du fait de l'institution d'organes communs qui n'existent pas dans Benelux.

Quelle que soit d'ailleurs la façon dont l'Europe est en train de se former et de s'unir, ces différences sont peut-être accessoires. L'essentiel, c'est non seulement de promouvoir le rapprochement des économies européennes, mais encore de réaliser une meilleure coordination des forces économiques en Europe. C'est là un impératif économique, social et politique dont la valeur n'échappe plus à personne. L'Europe morcelée, divisée contre elle-même, serait nécessairement condamnée à un affaiblissement rapide. Déjà à l'heure actuelle, par les effets combinés de deux guerres mondiales et de la croissance rapide des puissances extra-européennes, l'Europe a vu se réduire considérablement ses possibilités d'action et se ternir son prestige. Pour restaurer sa puissance, elle doit s'unir et le plus rapidement possible.

Dans cette grande ligne politique qui est la seule qui reste à suivre en Europe, la création du Marché commun s'inscrit tout naturellement. Il serait vain d'attacher trop d'importance à certaines modalités d'application. Par contre, plutôt qu'à la lettre, il faut attacher une importance considérable à l'esprit dans lequel cet acte international est élaboré et sera ratifié.

Qu'elle le veuille ou non, l'Europe ne peut pas se réaliser sur elle-même. C'est par son action extérieure qu'elle se manifesterait et qu'elle se maintiendrait. Si l'esprit dans lequel on faisait le traité était marqué par le souci de se replier sur soi-même dans une attitude de défense contre les forces qui se dressent autour de l'Europe, le traité du Marché commun, comme tout autre traité conclu dans le même esprit, serait non pas

utile mais défavorable à l'Europe. C'est ce que nous voudrions très brièvement essayer de montrer en soulignant ce qu'il faut sauvegarder pour que le Marché commun soit une promesse et non pas un péril.

Le premier objectif du Marché commun est de permettre une intensification permanente des échanges intra-européens. Ce commerce plus nombreux et plus libre doit amener, à plus ou moins brève échéance, les entreprises européennes à grandir au niveau d'un marché beaucoup plus étendu que celui dont dispose à l'heure actuelle n'importe lequel des pays européens.

Pour que l'économie européenne prospère et puisse bénéficier des ressources innombrables de la technologie contemporaine, elle doit disposer de marchés plus larges et de débouchés plus nombreux.

Elle les trouvera d'abord en Europe même, grâce à la disparition d'un certain nombre d'obstacles, douaniers ou contingentaires. La naissance d'un grand marché se fera sentir non seulement dans les moins grands pays de l'Europe des Six, mais aussi dans les trois grands pays qui comptent ensemble plus de 150 millions d'habitants.

Il est peut-être regrettable que l'on doive mettre de 12 à 15 ans pour supprimer tous ces obstacles douaniers. Au rythme des événements actuels, c'est vraiment une période très longue et on peut se demander s'il n'eût pas mieux valu la raccourcir.

Réduire de quelque 10 % par an les droits de douane jusqu'à leur complète suppression, c'est employer la technique de la mort lente pour les entreprises marginales. N'eût-il pas été préférable de pratiquer plus rapidement les interventions nécessaires là où des entreprises doivent soit disparaître, soit se transformer ? De toute façon, même en cas de disparition nécessaire d'entreprises non économiques, le Marché commun, par l'intensification de l'activité générale qu'il entraînera, aura pour conséquence de fournir à la fois de nouvelles raisons d'activité et de plus nombreuses occasions de travail.

Si on a étalé la période transitoire sur quinze années, c'est parce que certaines économies européennes ne pouvaient, apparemment, pas faire, en un plus court espace de temps, un effort d'adaptation qui s'avère difficile et long. Mais il faut que nous nous rendions compte que, plus longue est cette période transitoire, plus longtemps nous devons attendre pour retirer tous les résultats du Marché commun. Rappelons-nous ce qui s'est passé pour Benelux. Les droits de douane dans le commerce intra-Benelux ont été entièrement supprimés en l'espace de quelques mois et dès le 1^{er} janvier 1948, le tarif douanier commun vis-à-vis de l'extérieur était mis en application. Malgré cette procédure rapide, il ne fait pas de doute que l'intégration des trois économies est encore loin, près de dix ans plus tard, d'être réalisée. Si le Marché commun n'avance pas à un rythme plus rapide, nous n'en tirerons des avantages substantiels et permanents que dans de nombreuses années. Ces années ne seront pas perdues, puisqu'on peut espérer que, déjà pendant la période transitoire, les relations commerciales s'intensifieront progressivement.

Mais il faudra, de la part des dirigeants des organes communs, un effort soutenu en vue d'accélérer, chaque fois que la chose sera possible, le rythme du démantèlement douanier et de l'intégration effective des six économies.

Mais il y a beaucoup plus, dans le Marché commun, qu'une intensification entre les pays membres des échanges commerciaux et économiques. Il y a aussi l'attitude commune que ces pays prendront vis-à-vis de l'étranger.

Sur ce plan, l'essentiel me paraît être de veiller à ce que le Marché commun ne se referme pas sur lui-même. En fait, tous les pays membres du Marché commun sont avant tout des transformateurs, important la plupart de leurs matières premières de l'étranger, les transformant et réexportant une notable partie de leur production industrielle vers les pays tiers.

Nous savons d'expérience nationale, combien ce mécanisme est essentiel à toute l'activité économique belge. Il est aussi particulièrement important pour les pays comme l'Allemagne, les Pays-Bas et, bien entendu, le Grand-duché de Luxembourg. Mais le cas de la France et de l'Italie n'est pas très différent. Il est

vrai que ces pays sont, toutes proportions gardées, moins dépendants à l'égard des marchés étrangers, mais cette dépendance existe et conditionne largement les possibilités d'expansion future.

C'est la raison pour laquelle il est tellement nécessaire que le Marché commun demeure un marché ouvert et qu'il continue à accepter, comme certains de ses membres le font maintenant, la dure discipline de la concurrence internationale. Cette discipline est extrêmement fertile puisqu'elle contraint à améliorer les techniques de production, à abaisser les prix de revient et qu'elle permet de participer à toutes les activités nouvelles qui naissent chaque jour dans le monde.

Que faut-il faire pour cela ? Tout d'abord veiller à ce que le tarif douanier commun vis-à-vis de l'extérieur ne soit pas exagérément protectionniste. Nous savons bien que, même dans des pays aussi libéraux que la Belgique, il est un certain nombre de chefs d'industrie qui se réjouiraient à l'idée de voir les marchés intérieurs protégés, plus qu'ils ne le sont à l'heure actuelle, contre la concurrence étrangère. Mais c'est là une opinion à courte vue. De toute manière, le succès du Marché commun ne peut pas se limiter à ce marché lui-même. Pour toute la capacité productrice existante et toute celle qui viendra s'y ajouter par la suite, les débouchés qu'offre le Marché commun sont manifestement trop étroits. Il faudra se répandre à l'extérieur et un des avantages du Marché commun — et des transformations structurelles qu'il entraînera — sera de faciliter cette expansion extérieure. Si, au départ, nous nous opposons aux grands courants commerciaux mondiaux ou si nous en limitons l'influence, nous nous mettrons bientôt en marge de l'économie internationale.

Il faut d'ailleurs ajouter immédiatement que si le tarif extérieur commun était nettement plus élevé que celui qui est appliqué par Benelux, l'instauration du Marché commun signifierait, dans notre pays, une hausse sensible des prix. Le Marché commun serait un marché cher ce qui, automatiquement, nous enlèverait certaines possibilités de concurrence à l'étranger. C'est une situation que l'on ne peut même pas envisager aussi longtemps qu'une plus grande pénétration des économies européennes ne nous aura pas donné, par l'amélioration de la structure industrielle, le moyen de peser sur d'autres éléments du prix de revient, de façon à compenser une hausse des prix des produits importés.

Pour la Belgique, en particulier, le problème de la fixation du tarif extérieur commun est de toute première importance. Nous étions avant la deuxième guerre mondiale un pays qui importait bon marché et qui avait des salaires relativement bas. Depuis la guerre, nos salaires se sont considérablement élevés et, à certains égards, plus que ceux de nos concurrents. Il nous reste encore, à l'heure actuelle, une très grande liberté d'approvisionnement en matières premières et en matériel. Nous choisissons, avec une grande liberté, les fournitures qui peuvent nous être les plus utiles, en les payant les prix les plus bas. Si par le jeu du Marché commun, cette facilité devait nous être enlevée, il est à craindre que nous soyons privés d'une de nos meilleures armes dans la concurrence internationale.

C'est pourquoi il faut espérer que nos négociateurs insisteront de façon particulièrement pressante sur la nécessité de maintenir un tarif douanier extérieur modéré, qui laisse à tous les pays du Marché commun leurs possibilités d'expansion dans les pays tiers.

Il y a encore bien d'autres raisons pour lesquelles il serait tout-à-fait regrettable que le Marché commun devienne un marché fermé. L'une de ces raisons apparaît dès à présent. L'association des six pays européens n'est, dans l'esprit des promoteurs, que le début d'un marché plus large auquel pourraient s'associer, sous une forme ou sous une autre, la Grande-Bretagne, ses territoires d'outre-mer, ainsi que d'autres pays européens, à savoir les pays scandinaves et, éventuellement, ceux de la péninsule ibérique. On voit immédiatement que si les dispositions du traité sont, au départ, trop restrictives à l'égard de l'extérieur, ces pays n'entreront pas dans le Marché commun sans mettre à leur adhésion de sérieuses réserves ou renonceront tout simplement à y entrer. Déjà aujourd'hui l'Angleterre qui s'est manifestement rapprochée de l'Europe continentale et qui est prête à faire un geste en vue de la participation éventuelle au Marché commun, s'effraie de la rigidité de certaines dispositions du projet de traité. Par toutes les fibres de son économie, la Grande-Bretagne cherche à demeurer en contact avec toutes les parties du monde et ce ne sont vraiment que des difficultés financières qui l'ont empêchée, au cours de ces dernières années, de reprendre sa politique traditionnelle de libéralisme international. Si nous l'invitons à se joindre à un groupement de

pays qui ont pour souci principal d'organiser leur économie et d'établir leur prospérité à l'abri d'une muraille protectrice trop élevée, il est à craindre que la Grande-Bretagne ne sera jamais une associée active, pour autant qu'elle accepte de le devenir.

Il en va de même, jusqu'à un certain point, pour les pays neufs situés principalement en Afrique et dont on envisage l'association au Marché commun. Ces pays ont besoin et souhaitent les obtenir, en vue de la mise en œuvre de leurs ressources naturelles, des concours les plus diversifiés et les plus nombreux. Les lier à un marché trop étroit sur lequel ils seraient, en quelque sorte, contraints de centrer leur développement économique, ne paraîtrait pas, pour eux, la solution la meilleure à leurs problèmes propres. Si nous voulons, de ce côté, éviter des déconvenues, nous devons maintenir à la fois suffisamment de souplesse au traité et réserver une certaine liberté d'opération avec le monde extérieur.

Le Marché commun représente certainement, pour nos pays d'Europe, une promesse. C'est même la seule promesse heureuse que nous puissions trouver dans l'actuel déroulement des événements internationaux. Il faut souhaiter que le traité du Marché commun, même s'il contient certaines imperfections, soit signé et ratifié par tous les pays qui l'ont élaboré. L'Europe ne peut plus, en cette année 1957, se permettre de demeurer divisée.

Mais en agissant en commun, n'oublions pas non plus le monde dans lequel nous vivons et la direction qu'il a prise. Le centre de la puissance économique et politique n'est manifestement plus en Europe occidentale. Nous ne pouvons donc pas agir comme si les autres dépendaient de nous, mais en considérant que, plus le temps passe, plus nous dépendons d'eux. Nous pouvons, dans une large mesure, réduire cette dépendance par les moyens les plus classiques et les plus orthodoxes. Nous pouvons et nous devons veiller à disposer d'entreprises meilleures, d'une énergie plus nombreuse et à meilleur marché, de techniques plus avancées. En d'autres mots, nous pouvons espérer qu'une forme d'association permanente en Europe occidentale atténuera nos faiblesses et nous mettra en mesure d'exercer davantage toutes les forces qui nous restent.

Où le Marché commun pourrait être un péril, c'est dans une certaine conception, que nous appellerions volontiers une conception défensive, si nous avons l'illusion de croire qu'en nous protégeant contre la concurrence du reste du monde nous ne subirions pas les inconvénients d'un certain retard économique et social. En agissant ainsi nous ne ferions que consacrer notre retard et, par là, nous l'aggraverions. S'il est un péril dans le traité du Marché commun, c'est bien celui-là.

Un organisme vivant combat toujours, d'une certaine manière, pour son existence. S'il refuse la lutte, il peut se donner l'illusion de rester fort; mais un moment viendra, et il vient souvent très vite, où on s'aperçoit que cette force n'existe plus et qu'il est trop tard pour se relever de sa faiblesse. Il ne faudrait pas qu'un destin pareil soit réservé à l'Europe. Si elle veut vivre, elle doit nécessairement affronter les combats extérieurs. Si elle les refusait, elle irait d'autant plus vite à la dégénérescence économique qui se traduirait rapidement par de cruelles difficultés sociales.

Pour toutes ces raisons, il faut ardemment souhaiter que ceux qui imprimeront au Marché commun les directions essentielles de son fonctionnement et de son action le conçoivent comme une réalité vivante c'est-à-dire préservent le contact constant avec toutes les autres parties du monde et nous donnent ainsi l'occasion de réaliser, en dehors de l'Europe au moins autant qu'entre les limites trop étroites de notre Vieux Continent, les promesses d'un avenir meilleur.